



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « CONTRATS LIANT LES UTILISATEURS DE LA PATINOIRE AU SIDP ET LES REPERCUSSIONS SUR NOTRE COMMUNE » (N° 1255) (LE CENTRE)

Séance du 21 mars 2024

Point n° 7

En préambule, il est important de rappeler que le Comité du SIDP se soucie en permanence du déficit de fonctionnement de la patinoire, tout comme celui de la piscine en plein air d'ailleurs. Un groupe de travail a d'ailleurs été constitué à cet effet qui annoncera plusieurs mesures prochainement.

De même, il est important de prendre conscience qu'une patinoire est une installation particulière et que chaque patinoire est différente dans son fonctionnement et ses équipements. Il est donc difficile d'estimer une consommation qui plus est peut varier énormément en fonction du taux d'occupation. Une légère augmentation de la consommation électrique a d'ailleurs été constatée depuis l'ascension du HCA en National League. C'est également pour cette raison qu'une renégociation des tarifs de match a été réalisée.

Question 1 : Quels genres de contrat lient les utilisateurs au SIDP et ces derniers contiennent-ils des clauses d'indexation des prix ?

Jusqu'à présent, il s'agit de conventions qui règlent la gestion des loges et espaces publicitaires, ainsi que le tarif des heures de glace. Elles ne précisent pas de clauses d'indexation des prix.

Question 2: Quelle est la durée de ces contrats ?

La convention avec le HCA court jusqu'en 2026. Toutefois et compte tenu de l'explosion des coûts d'électricité. Le HCA est entré en matière pour introduire un forfait de match qui n'existait pas par le passé et revoir les tarifs d'heure de glace. De même, les autres clubs utilisateurs que sont le HC Vendlincourt, le CPA et le CCA ont également accepté l'augmentation des tarifs d'heure de glace. Le SIDP et la Municipalité saluent là l'ouverture de tous les clubs utilisateurs sur ces points.

Question 3 : Lors de leur renouvellement, est-il prévu de répercuter le 100% des frais de fonctionnement, notamment l'électricité, de manière équitable sur tous les utilisateurs ? Si oui, il serait alors adéquat de subventionner ces derniers. Faire apparaître des subventions dans les comptes semble plus transparent à notre avis que de prendre en charge une grande partie de ces frais sans savoir qui bénéficie de quoi. Ce serait aussi plus juste par rapport à tous les autres clubs sportifs qui n'obtiennent de loin pas le soutien alloué aux utilisateurs de la patinoire.

La politique de répercuter les frais de fonctionnement sur tous les utilisateurs lors du renouvellement des contrats n'a pas encore été défini. Toutefois reporter le 100% des frais de fonctionnement sur les utilisateurs par l'augmentation du tarif d'heure de glace ne semble concevable et risquerait près fortement de faire disparaître ces clubs.

Il ne faut pas oublier également que plusieurs heures de glaces sont utilisées par le public, les écoles et le sport-art-études. Des tarifs couvrant le 100% des frais de fonctionnement pour ces entités n'est clairement pas imaginable.

Question 4 : Est-il vrai que le fournisseur d'électricité a été changé depuis l'ouverture de la nouvelle patinoire et que cette décision est à l'origine de l'augmentation importante de cette énergie ?

Comme la patinoire est un gros consommateur, elle est sur le marché libre pour la fourniture de l'électron. Les frais d'utilisation du réseau sont toujours payés au propriétaire du réseau, soit les BKW, de même que les différentes redevances communales et fédérales.

Il y a effectivement eu un changement de fournisseur puisque le contrat de fourniture auprès de BKW a été dédit à fin 2021 et c'est les services industriels de Delémont (SID) qui sont maintenant fournisseur de l'électron pour la patinoire depuis le 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à fin 2026 au moins.

Cette décision n'est pas à l'origine de l'augmentation importante des coûts d'électricité de la patinoire, bien au contraire, puisque si le contrat était resté auprès de BKW, le tarif de fourniture de l'électron proposé à l'époque était de 35 ct/kWh alors qu'il a été conclu à 14.95 ct/kWh auprès des SID. S'il n'y avait pas eu de changement de fournisseur d'électricité, les coûts d'électricité auraient été supérieurs d'environ plus de CHF 300'000.- à ceux actuels.

Question 5 : S'il semble évident que la grande surface de glace doit être mise à disposition du HCA, entre autres, dès la fin des vacances d'été, est-il cependant envisageable de reporter la production de glace sur la petite surface à l'automne afin d'économiser de l'énergie ?

A ce jour la deuxième surface de glace reste en glace toute l'année et plusieurs réservations et camps d'externes sont déjà réservés entre mai et août. Les frais d'enlèvement et de remise en glace sont importants et si une décision d'arrêt de deuxième champ de glace devait être prise, il faudrait faire cet arrêt sur plusieurs mois pour que cela soit rentable. Il faut prendre en considération tous les éléments : frais de maintien de la glace, frais d'enlèvement et de mise en glace, pertes de revenu en cas d'annulation des heures de glace louées pour les aspects financiers, plus les contraintes pour les clubs ayant déjà planifié leurs camps ainsi que les hôtels et restaurants de la région pour les camps d'externes.

4 mars 2024

Le Conseil municipal